

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2010

---

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)  
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II - 702

présenté par  
M. Carrez

-----  
**ARTICLE 57**

I. – À la deuxième phrase de l’alinéa 4, substituer aux mots :

« également partagés »,

les mots :

« partagés en deux parts égales ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la dernière phrase de l’alinéa 7 et à l’alinéa 8.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.